

M. l'Orateur: Cette question a déjà été posée, et le ministre y a répondu.

LES PROGRAMMES «PERSPECTIVES-JEUNESSE»—LA QUESTION DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur le président, étant donné que le programme «Perspectives-Jeunesse» a fait naître énormément d'espoir parmi les jeunes qui ont présenté des projets, et qu'un tiers seulement des projets seront acceptés, faute de fonds, l'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention de demander au Conseil du Trésor d'augmenter les crédits affectés à ce chapitre, afin qu'on puisse procéder à un nouvel examen des projets refusés et assurer les jeunes que lorsqu'ils présenteront des projets sérieux, dans le cadre du programme «Perspectives-Jeunesse», le gouvernement pourra leur accorder ce qu'ils demandent.

M. l'Orateur: J'ai l'impression que cette question a été posée hier, à moins que le ministre veuille y répondre brièvement.

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Je voudrais seulement ajouter, monsieur le président, que le but que poursuit l'honorable député est impossible à atteindre, puisque la valeur totale des projets présentés exigerait un crédit de 238 millions de dollars, ce qui, évidemment, dépasse toutes les limites raisonnables.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Dans un moment, je reviendrai au député d'Egmont et à celui de Yorkton-Melville qui désirent poser des questions supplémentaires. Il faudrait essayer de compléter le premier tour de questions et, à cette fin, j'accorde la parole au député de York-Sud.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'EMPRISE ÉTRANGÈRE—LA LIGNE DE CONDUITE AU SUJET DES REPRISES DE SOCIÉTÉS ET LA MISE EN VIGUEUR DU PROJET DE LOI

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Étant donné que ni sa déclaration d'hier ni l'avant-projet de loi qu'il a déposé ne font mention d'une politique visant les prises de contrôle pendant la période transitoire et vu que le mémoire confidentiel du 14 février 1972 que le ministre a présenté au Cabinet contenait plusieurs propositions à ce sujet, puis-je demander au ministre si le gouvernement en est arrivé à une politique concernant les prises de contrôle des firmes canadiennes par des étrangers d'ici à ce que le bill ait force de loi?

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je me demande comment le député est en mesure de savoir quels mémoires j'ai soumis ou non au cabinet. Ne pourrait-il pas dévoiler à la Chambre la source de ses renseignements? De toute manière, je propose qu'il porte sa question à l'attention du ministre de l'Industrie et du Commerce qui, je crois, sera à la Chambre demain.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je pensais que le ministre du Revenu national connaîtrait la réponse car il s'agit sans aucun doute d'une décision du cabinet. Puis-je alors poser la question au très honorable premier ministre? Le

gouvernement a-t-il examiné la question et a-t-il adopté une politique au sujet de la mainmise étrangère sur des entreprises canadiennes depuis hier jusqu'à la date à laquelle le bill qui doit être présenté à la Chambre deviendra loi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si nous avons voulu que la loi soit rétroactive, nous l'aurions dit et nous ne l'avons pas fait.

M. Lewis: C'est évidemment ce que je pensais en disant que la loi ne renfermait aucune indication à ce sujet; je sais donc qu'elle n'était pas rétroactive. Puis-je demander au premier ministre si le gouvernement a envisagé un autre système, si on a demandé au ministre de l'Industrie et du Commerce de créer un organisme quelconque pour contrôler dorénavant la mainmise étrangère jusqu'au moment où le bill deviendra loi ou les reprises seront-elles permises sans aucune surveillance?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas fait ce que prétend le député dans la première partie de sa question, mais en faisant connaître notre politique aux Canadiens et à tous les investisseurs éventuels, nous espérons les guider d'une façon générale. La question de savoir si nous avons besoin tout de suite de dispositions législatives plus précises dépend en fait du délai qu'il faudra pour adopter la loi. Bien entendu, nous ne sommes pas tout à fait maîtres de la situation; tout dépend du temps que l'opposition voudra passer à débattre cette question.

M. Lewis: Étant donné que la politique que le gouvernement a annoncée hier incitera probablement ceux qui veulent vendre leurs entreprises et ceux qui veulent les acheter à se dépêcher plutôt qu'à se conformer aux principes énoncés par le ministre dans sa déclaration, et vu que le bill prendra probablement force de loi par proclamation plutôt que par sanction royale, avons-nous l'assurance du premier ministre que la loi entrera en vigueur dès qu'elle aura été adoptée par les deux chambres du Parlement, ou y aura-t-il un délai avant que le gouvernement n'en annonce la proclamation?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je puis donner à la Chambre l'assurance que s'il y a un délai, il ne sera pas très considérable. Nous avons l'intention de mettre cette loi en vigueur le plus tôt possible. En fait, si les partis de l'opposition voulaient collaborer un peu, nous aimerions l'adopter en une journée.

LE PROJET DE MAINMISE AMÉRICAINE SUR LE FOOTBALL CANADIEN—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national. Étant donné toute l'importance qu'accorde au football la ville de Montréal, en construisant un stade de 70,000 sièges pour les Olympiques de 1976, quelles mesures prend le gouvernement canadien en vue d'empêcher la mainmise par les Américains sur le football canadien?

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le gouvernement exposait hier ses intentions en matière législative dans ce domaine général.